



Succession:vente d'un bien avant liquidation

Par omer, le 17/11/2009 à 18:29

Bonjour,

La vente d'un bien indivis a été faite et le prix payé entre les mains d'un notaire. Le notaire refuse de donner la part à l'un des co-indivisaires qui la réclame, tant que la succession n'est pas intégralement liquidée.

En a-t-il le droit? Si non, quel recours a-t-on pour percevoir sa part?